

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3247

présenté par
M. Gustave, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sebaihi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	12 000 000
Conditions de vie outre-mer	12 000 000	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place un chèque alimentaire d'urgence dans le contexte de la crise des prix de l'alimentation en outre-mer.

En attendant la mise en place de mesures structurelles de long terme pour lesquelles plaident les écologistes, nous proposons la création temporaire d'un chèque alimentaire pour répondre à une situation devenue insoutenable.

D'après une étude de l'Insee publiée fin 2022, les prix de l'alimentation sont bien plus élevés en outre-mer par rapport à l'Hexagone. Ainsi, en Guadeloupe comme en Martinique, les prix sont 40% plus élevés que dans les supermarchés métropolitains. En Guyane, les prix sont 39% plus élevés, ce chiffre est de 36% pour la Réunion et de 30% pour Mayotte.

Une étude précédente de l'Insee publiée en 2020 révélait déjà que les habitants des outre-mer subissent des conditions de pauvreté plus sévères que ceux de l'Hexagone. En effet, une personne sur cinq aux Antilles et en Guyane vit sous le seuil de pauvreté, la Guyane et Mayotte étant les territoires les plus touchés.

Cet amendement propose donc de mettre en place un chèque alimentaire pour faire face à la crise du pouvoir d'achat qui sévit dans les territoires d'outre-mer. Cette aide permettrait de soutenir directement les ménages en difficulté en leur offrant une aide ciblée pour l'achat de nourriture. En particulier dans les Antilles, face au coût élevé de la vie, un chèque alimentaire pourrait s'avérer crucial pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le cadre de la crise actuelle.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 12 000 000 euros des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) de l'action 4 « Sanitaire, social, culture jeunesse et sport » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « Outre- mer ».
- Une diminution de 12 000 000 euros des AE et CP de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.